



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

CNAF

Question orale n° 1420

Texte de la question

Mme Anne-Marie Comparini attire l'attention de M. le ministre délégué à la sécurité sociale, aux personnes âgées, aux personnes handicapées et à la famille sur la difficulté rencontrée par les villes dans le financement de nouveaux projets à destination des secteurs de l'enfance et de la jeunesse. Depuis de nombreuses années, des villes en région Rhône-Alpes se sont engagées contractuellement avec la caisse d'allocations familiales de Lyon dans le cadre du contrat enfance et du contrat temps libre afin de réaliser des projets dans ces domaines. Au fil des années, la collectivité a développé un important partenariat avec les associations locales, a investi dans des projets innovants dans un souci de qualité d'une offre de services aux populations les plus diversifiées. À ce jour, la lecture de la convention d'objectifs et de gestion signée entre la CNAF et l'État et des informations recueillies auprès des différents services de la CAF de Lyon, laissent présager un désengagement de cette dernière dans l'accompagnement financier des villes pour les projets 2005 et à venir. Par exemple, la ville de Saint-Genis-Laval espérait un financement de 18 000 euros pour le poste d'agent au conseil municipal d'enfants et plus de 27 000 euros au titre de différents chantiers concernant l'aménagement des établissements accueillant des enfants ou des jeunes. Or deux courriers de la CAF ont confirmé le gel des crédits concernant ces projets. Alors que le maintien de ces financements en direction des jeunes lui semble d'autant plus important dans la conjoncture difficile que vient de connaître la France, elle souhaite connaître ses intentions pour assurer la continuité des dispositifs financiers permettant le maintien des actions de préventions sur les communes.

Texte de la réponse

FINANCEMENT DE PROJETS EN FAVEUR DE L'ENFANCE ET DE LA JEUNESSE EN REGION RHONE-ALPES

M. le président. La parole est à Mme Anne-Marie Comparini, pour exposer sa question, n° 1420, relative au financement de projets en faveur de l'enfance et de la jeunesse en région Rhône-Alpes.

Mme Anne-Marie Comparini. Monsieur le ministre de la santé et des solidarités, nous savons tous que, dans les villes, notamment dans les grandes agglomérations, les projets pour l'enfance et la jeunesse participent souvent à l'éducation des jeunes car ils ont pour objet, même ceux qui sont ludiques, de leur apprendre les règles de vie en commun et de discipline personnelle.

Ainsi, depuis de nombreuses années, des villes de l'agglomération lyonnaise se sont engagées, contractuellement avec la caisse d'allocations familiales de Lyon, dans le cadre des contrats enfance et temps libres, afin de réaliser des projets développés en partenariat avec les associations locales, avec le souci d'offrir des services de qualité aux populations les plus diversifiées.

Il semblerait, si je me réfère à ce que j'entends dire par les personnes que je rencontre dans ma permanence, que certaines villes rencontrent aujourd'hui des difficultés dans le financement de nouveaux projets. La lecture de la convention d'objectifs et de gestion signée entre la CNAF et l'État et des informations recueillies auprès de la CAF de Lyon laissent, en effet, présager un désengagement de cette dernière dans l'accompagnement

financier pour certains projets.

Ainsi la ville de Saint-Genis-Laval espérait un financement de la CAF pour la réalisation de projets. Or deux courriers de la caisse ont confirmé le gel des crédits les concernant.

Au moment où nous recherchons tous les moyens d'accompagner les jeunes dans leurs activités - éducatives ou péri-éducatives -, il me semble essentiel de s'appuyer sur les maires et sur la vie associative pour organiser des actions bien adaptées.

Quelles sont vos intentions, monsieur le ministre, pour assurer la continuité des dispositifs financiers qui permettent l'organisation d'actions de prévention ayant donné de bons résultats ?

M. le président. La parole est à M. le ministre de la santé et des solidarités.

M. Xavier Bertrand, *ministre de la santé et des solidarités*. Madame la députée, la convention d'objectifs et de gestion 2005-2008 signée en juillet dernier entre l'État et la CNAF met en oeuvre une nouvelle politique d'action sociale dotée de moyens importants : pour cette période, les ressources du Fonds national d'action sociale, le FNAS, augmenteront de plus de 30 %. Ainsi 2,4 milliards d'euros supplémentaires seront affectés à l'action sociale de la branche famille. Les montants consacrés au FNAS auront presque doublé entre 2002 et 2008. Ce taux d'évolution permettra non seulement le financement de l'ensemble des contrats déjà signés, mais également le renouvellement des contrats arrivant à échéance ainsi que la signature de nouveaux contrats. Des critères de sélection ont été définis afin que ces derniers soient prioritairement conclus dans les zones où les besoins se font le plus ressentir.

Cette convention d'objectifs et de gestion a été signée en milieu d'année 2005, ce qui a pu parfois retarder la signature de certains contrats alors même qu'ils étaient sur le point d'aboutir, Sachez néanmoins que, avec Philippe Bas, nous avons demandé à la présidente et au directeur de la CNAF d'envoyer à toutes les caisses d'allocations familiales de France une lettre insistant sur le fait que, la COG étant signée, il n'y avait plus aucune raison de ne pas signer et d'engager les contrats qui seraient prêts.

Bien évidemment, pour les contrats moins avancés et qui seront finalisés en 2006, les critères de sélection de la COG s'appliqueront. Ils prendront en compte tant l'offre et la demande locales que la richesse du territoire ou les caractéristiques sociales de la population concernée.

Concernant plus particulièrement la ville de Saint-Genis-Laval, madame la députée, je vous informe que l'animation du conseil municipal d'enfants sera financée puisque le maire de la commune et la CAF de Lyon ont signé, le 2 décembre dernier, deux avenants permettant d'intégrer ces dépenses nouvelles au contrat temps libres,

En revanche, en ce qui concerne l'autre investissement d'un montant de 27 000 euros que vous mentionnez, la CAF a effectivement signifié à la commune, par un courrier du 7 novembre dernier, qu'elle n'a pu dégager les crédits nécessaires. Néanmoins, je précise que cette aide relevait des fonds propres de la CAF de Lyon. Cette décision dépend donc de sa seule responsabilité et n'a aucun lien avec la convention d'objectifs et de gestion. Comme vous le voyez, à la fois par les moyens financiers qu'elle dégage et, surtout, par les outils qu'elle met en place, la nouvelle COG nous permet de développer à la fois les modes de garde pour faciliter la conciliation entre vie familiale et vie professionnelle, et les loisirs pour l'enfance et la petite enfance, auxquels nous sommes aussi très attachés.

M. le président. La parole est à Mme Anne-Marie Comparini.

Mme Anne-Marie Comparini. Je remercie M. le ministre d'avoir fort justement insisté dans sa réponse - c'était le but de ma question - sur l'importance d'un vrai travail de dialogue et d'information de la part des institutions en direction des mairies. Je me félicite qu'il ait pris contact avec les directeurs et les responsables de la CNAF. Il est en effet dommage de laisser les élus locaux sans information alors qu'une ligne est prévue pour ce type d'actions.

Données clés

Auteur : [Mme Anne-Marie Comparini](#)

Circonscription : Rhône (1^{re} circonscription) - Union pour la Démocratie Française

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 1420

Rubrique : Prestations familiales

Ministère interrogé : sécurité sociale, personnes âgées, personnes handicapées et famille

Ministère attributaire : sécurité sociale, personnes âgées, personnes handicapées et famille

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 7 février 2006, page 1104

Réponse publiée le : 8 février 2006, page 770

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 7 février 2006